

14 juillet 2024

 20 ans de l'AMF

Plus que jamais, le régulateur français entend soutenir la position de Paris comme étant la première place financière d'Europe.

Renforcement de la coopération entre l'AMF, l'ACPR, Tracfin et la DGFIP



Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme et contre l'évasion et la fraude fiscale

Surveillance des marchés



Recours aux actions alternatives aux procédures d'enquête lors de soupçons d'abus de marché
(60 actions ciblées dont 14 propositions d'enquêtes)



1589 déclarations d'opérations suspectes reçues



Renforcement de la surveillance des réseaux sociaux et des cryptoactifs
(Engagement de travaux à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement MiCA)

Les enquêtes (opérations d'initiés, diffusion de fausses informations, manipulations de marché)



37 nouvelles enquêtes ouvertes en 2023
dont 19 dans le cadre de la coopération internationale



Coopération internationale renforcée dans le cadre des enquêtes liées à la recherche d'abus de marché



Collaboration avec le PNF dans la mise en œuvre de la procédure d'aiguillage
(9 dossiers d'enquête soumis pour aiguillage, tous conservés in fine par l'AMF)

4 décisions judiciaires rendues à la suite d'une procédure d'aiguillage ou à un signalement de l'AMF
(premières décisions reconnaissant l'AMF comme partie civile et bénéficiant ainsi de dommages et intérêts)

Les transactions et sanctions



10 décisions portant sur l'homologation d'accords de composition administrative
(ayant conduit au paiement d'un montant total de 1 350 000 millions d'euros)



Sanctions :

- 17 décisions rendues concernant 17 personnes morales et 23 personnes physiques / Sanctions pécuniaires allant de 5 000 euros à 25 000 000 euros, pour un montant total de 34 940 000 euros
- 8 avertissements et 4 interdictions temporaires d'exercer prononcés

Orientations stratégiques pour la période 2023-2027

- La promotion de la finance durable
- La protection des épargnants
- L'accompagnement de l'innovation